Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260706-2026_07_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de convocation : 1er juillet 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 Membres votants : 11

Le lundi six juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, OLLIVIER Emeric, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : néant ;

Pouvoir : néant ;

Secrétaire de séance : TACON Isabelle ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, DUHAU-MARMON Soizic.

N°2026-07-03 Demande de prêt court terme

M. Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de réaliser un prêt à court terme pour financer la fin des travaux de restauration de l'église et de réfection de la voirie.
Ce prêt d'un montant de 350 000 € a pour objectif de couvrir les besoins de trésorerie des chantiers en cours en attendant l'attribution des subventions, la prise en charge des conventions de mandat et le versement de la FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

M. Le Maire présente les propositions reçues :

Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Crédit agricole	Caisse d'épargne	Crédit mutuel	Caisse d'épargne
Indexation : EURIBOR 3 MOIS moyenné Marge : + 0.90% Frais dossier : 700 €	Taux fixe à 3.14% Frais de dossier : 350€	Indexation : EURIBOR 3 MOIS Marge : + 1.31% Frais dossier : 700 €	Taux fixe à 3.32% Frais de dossier : 350€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 8 voix « pour » et 3 voix « abstention » (M. TILLY-LAUNAY Stéphane, M. DEMEERSSEMAN Franky et Mme MORVAN Nolwenn) :

Article 1 : **Accepte** la proposition de la Caisse d'épargne pour une durée de 2 ans telle que présentée précédemment ;

Article 2 : **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260706-2026_07_03-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 07/07/2026
De l'affichage le 07/07/2026